

Département : **EURE**
Canton : **NONANCOURT**
Commune
MARCILLY-LA-CAMPAGNE
Mairie
Rue du Verger
27320 Marcilly-la-Campagne
Tel/fax : 02 32 58 10 15

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Bacher Francine, Trouillet Christine, Dorchy Chantal, Poiret Claudine, Barbet-Leseur Patricia, Huan-Pinçon Delphine et Le Gallou Sylvie

Messieurs : Bioche Alain, Gallerne Jean-Pierre, Maurin Jean-Paul, Marthouret Claude, Rolland Daniel Le Bescond Marcel

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur : Osmont Michel

Madame Huan-Pinçon Delphine est élue secrétaire de séance.

Restauration de l'église : choix du coordinateur « mission SPS » :

Monsieur le Maire présente les devis des 3 bureaux d'études sollicités pour assurer la mission « Sécurité Protection Santé » quant au marché de travaux de l'église à savoir :

- SOCOTEC	2 310 Euros HT
- APAVE	1 600 Euros HT
- Cabinet LAMY	1 495 Euros HT

Après analyse des résultats, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'opter pour l'offre du cabinet LAMY.

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette mission.

Restauration de l'église : résultats de l'appel d'offres « marché de travaux » :

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des résultats de l'appel d'offres portant sur le marché de la rénovation de l'église, validé par la commission d'appel d'offres réunie le 17/09/2014 à savoir :

- lot N° 1 : maçonnerie	entreprise T E R H	118 901.33 Euros TTC
- lot N° 2 : charpente	entreprise T E R H	19 365.60 Euros TTC
- lot N° 3 : couverture	entreprise PIMONT	14 208.66 Euros TTC
- lot N° 4 : paratonnerre	entreprise BODET	8 380.80 Euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer ces marchés ainsi que tous documents s'y rapportant.

Etablissement d'un arrêté d'interdiction de stationner :

Suite à de multiples plaintes, la Gendarmerie est intervenue à plusieurs reprises auprès des organisateurs de rave-party sous le pont de la 2 X 2 voies à proximité des hameaux du Val Gilbert et de Tivoly.

La Gendarmerie souhaite que la Commune prenne un arrêté d'interdiction de stationner à cet endroit.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cet arrêté et à faire l'acquisition des panneaux et supports correspondants.

Installation d'un poteau d'incendie :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la nécessité de procéder à l'installation d'un poteau d'incendie au croisement des rues de l'Orme et de la Croix Verte, et propose de retenir le devis de la SARL LACOMME d'un montant de 3 558.30 Euros TTC

La conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer le devis.

Indemnités du receveur :

Suite au départ de Madame Erika GUILLEE, receveur municipal, en date du 31 Décembre dernier, Monsieur le Maire propose :

- De solliciter le concours de Monsieur Thierry GERVAIS, nouveau receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, laquelle sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et ce, à compter du 1^{er} Janvier 2014
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 Euros à compter du 1^{er} Janvier 2014

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Modifications budgétaires :

Le Maire soumet au conseil municipal, la nécessité d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

1/ installation de la borne à incendie au carrefour des Rue de la Croix Verte et de l'Orme :

- | | | |
|----------------|---------------------------------|---------------|
| - compte 2116 | - restructuration du cimetièrre | - 4 000 Euros |
| - compte 21568 | - borne à incendie | + 4 000 Euros |

2/ aménagement des 2 accès aux Personnes à Mobilité Réduite :

- | | | |
|---------------|----------------------|----------------|
| - compte 2313 | - porche de l'église | - 10 000 Euros |
| - compte 2315 | - parkings communaux | + 10 000 Euros |

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Subventions au profit des centres d'apprentissages :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la réclamation de Monsieur le Receveur portant sur le versement de la subvention votée globalement au B.P. au profit des différents centres d'apprentissages.

Il convient de ventiler cette subvention comme suit :

- | | |
|---|----------------------|
| - C.F.A. de Val de Reuil : | 210 Euros (3 élèves) |
| - C.F.A. Risle-Seine : | 70 Euros (1 élève) |
| - C.F.A. du Bâtiment et T.P. d'Evreux : | 210 Euros (3 élèves) |

Le conseil municipal entérine le versement de ces 3 subventions au profit de ces 3 C.F.A.

Remboursement de frais horaires du fontainier :

Suite aux problèmes rencontrés lors de la relève des compteurs d'eau effectuée par notre agent communal, il a été convenu avec le SAEP du Plateau de Saint-André, de procéder au remplacement d'une centaine de têtes de radio-relève.

Pour se faire, notre agent a effectué 60 heures de travail pour le compte du SAEP que Monsieur le Maire propose de répercuter au Syndicat sur la base du coût horaire brut de travail de M. Bouland soit 11.03 Euros ce qui représente un montant total de 661.80 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et charge le Maire d'établir le titre de recettes correspondant.

Subvention exceptionnelle :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le choix de la récompense au profit d'un enfant de la commune ayant obtenu son baccalauréat avec la mention « très bien » soit :

- en numéraire entre 100 et 150 Euros
- un cadeau du même montant

Le conseil municipal décide d'offrir aux élèves de la commune qui auront obtenu cette mention, le cadeau de leur choix d'une valeur limitée à 150 Euros.

Vente d'une parcelle communale :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de Monsieur et Madame Julien GOMBERT domicilié au N° 24 rue de la Croix Verte, portant sur l'acquisition d'une parcelle d'accès à leur propriété d'une superficie d'environ 40 M2 (selon document d'arpentage du géomètre)

Le Maire propose de valider cette cession au tarif de 40 €uros/M2 étant entendu que tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal émet un avis favorable et charge le Maire d'établir l'acte de vente en la forme administrative.

Installation d'un ralentisseur :

Monsieur le Maire propose d'installer un ralentisseur rue de l'Orme (V.C. 4) au lieu-dit « le Moussel » lequel sera si possible, mis en place dans le même temps que celui déjà prévu sur le RD 45 au lieu-dit « le Buisson »

Le conseil municipal charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes.

Travaux d'aménagement des points d'arrêt des lignes régulières :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'étude d'INGENIERIE27 portant sur l'étude d'une part et la réalisation des travaux d'aménagement de 3 points d'arrêt des lignes régulières d'autre part, dont le coût total TTC s'élèverait à 50 000 €uros environ.

Le conseil municipal charge le Maire de solliciter la subvention correspondante au titre des amendes de police auprès du Conseil Général et d'inscrire ce montant au B.P. 2015.

Pour extrait :

En Mairie, le 22 Septembre 2014

Le Maire

